

Résumé

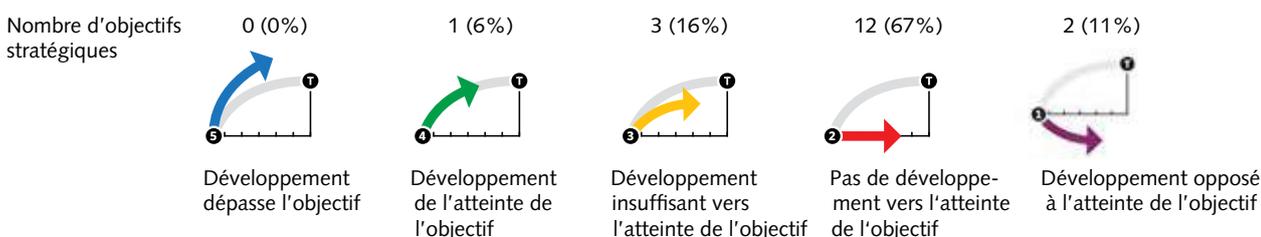
La Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), adoptée par le Conseil fédéral le 25 avril 2012, forme avec les réglementations légales la colonne vertébrale de la politique en matière de biodiversité de la Suisse. La SBS aurait dû être concrétisée avec un Plan d'action Biodiversité efficace jusqu'en 2014. Mais début 2017, celui-ci n'est pas encore finalisé.

Dans la SBS, le Conseil fédéral a décidé qu'en 2017 un rapport intermédiaire serait élaboré pour permettre d'adapter au besoin les travaux de mise en œuvre. Les ONG ont fait des analyses détaillées pour un tel rapport intermédiaire et présentent ici leur évaluation des questions suivantes :

1. La Suisse peut-elle atteindre les 18 objectifs stratégiques décidés par le Conseil fédéral comme prévu jusqu'en 2020 ?
2. Cinq ans après l'adoption de la SBS, à quoi en est la mise en œuvre des 120 objectifs partiels tels qu'ils figurent dans le texte de la Stratégie du Conseil fédéral au sujet des objectifs stratégiques ?
3. Les objectifs internationaux en matière de biodiversité 2020 (objectifs Aichi) seront-ils atteints ?

La Suisse peut éventuellement atteindre 1 (un) des 18 objectifs stratégiques de la Stratégie Biodiversité Suisse du Conseil fédéral jusqu'en 2020.

Le seul objectif que la Suisse peut éventuellement atteindre est celui de la sylviculture. Si des néophytes envahissants sont favorisés parmi les essences d'arbres et si la pression sur la surface forestière se poursuit, même cet objectif ne sera pas atteint. Tous les autres objectifs sont loin d'être atteints :



Pour 14 des 120 objectifs partiels de la Stratégie Biodiversité Suisse du Conseil fédéral, la Suisse a pris des mesures suffisantes entre 2012 et 2017 pour atteindre les objectifs.

Les objectifs partiels avec des mesures suffisantes concernent l'aide à l'exécution pour la conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse, le rajeunissement naturel en forêt, la promotion des arbres biotope en forêt, les zones de tranquillité pour la faune, la stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes, la conservation des espèces dans différents domaines, la réduction du réempoisonnement, la ratification du protocole de Nagoya concernant les ressources génétiques et le travail de la Suisse dans les conventions internationales et les groupes d'experts sur la biodiversité. Dans tous les autres 106 objectifs partiels, les mesures sont insuffisantes ou totalement absentes.

mesures pour atteindre les objectifs partiels

suffisantes	insuffisantes	totalement insuffisantes/absentes
14	39	67
12%	33%	55%
		

La Suisse pourrait atteindre 5 des 49 objectifs internationaux évalués en matière de biodiversité 2020.

Les domaines dans lesquels la Suisse devrait atteindre les objectifs internationaux en matière de biodiversité 2020 concernent la protection de la surface forestière, la conservation de la diversité génétique des animaux de rente et des plantes cultivées, la prise en compte des sexes et la ratification du protocole de Nagoya sur les ressources génétiques.

